

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
**Commune de SAINT CYR 07**

Marché de maîtrise d'œuvre

Elaboration de plans pour la construction d'un local sportif  
d'environ 60m<sup>2</sup>

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **ARTICLE 1 : MAITRE DE L'OUVRAGE**

Commune de Saint-Cyr  
Mairie  
43 route Bleue  
07430 Saint-Cyr  
Tel : 04 75 67 47 94  
Fax : 04 75 67 41 12

Date d'envoi de la publication : **mercredi 2 novembre 2011**

Date et heure limite de la réception des offres : **jeudi 24 novembre à 16h00**

## **ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne un marché de service pour les travaux suivants :

élaboration de plans pour la construction d'un local sportif d'environ 60m<sup>2</sup>

## **ARTICLE 3 : CONDITION DE LA CONSULTATION**

### *1.1. Mode de passation*

La présente consultation est soumise à la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

### *1.2. Mode de règlement*

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées, payées dans un délai global de 35 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### *1.3. Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite de réception des offres.

### *1.4. Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur le chantier*

Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris en application de cette loi.

La personne physique chargée de la mission de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé des travailleurs sera consultée ultérieurement en fonction du résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Chaque prestataire produira un dossier complet de son projet de marché, rédigé en langue française.

Une seule enveloppe intérieure comprendra les pièces suivantes :

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 45 et 46 du Code des marchés publics (obligations fiscales et sociales).

Les documents ou attestations figurant à l'article R-324-4 du Code du travail.

L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1 et L125-3 du Code du travail.

La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.

Les références sur des chantiers de nature et de complexité équivalente de moins de 3 ans.

L'acte d'engagement

Le cahier des charges à accepter sans aucune modification.

#### **ARTICLE 5 : CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

L'enveloppe extérieure portera l'étiquette correspondante :

« Offre pour marché de maîtrise d'œuvre  
élaboration de plans pour la construction d'un local sportif d'environ 60m<sup>2</sup>»

« Ne pas ouvrir »

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire  
Mairie  
43 route Bleue  
07430 SAINT CYR

Cela par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal ou être remises contre récépissé.

Les réceptions sont assurées aux jours et heures ouvrables de la mairie :

mardi 8h30-12h00 / 14h00-18h00 ;  
mercredi et samedi 8h30-12h00 ;  
jeudi et vendredi 8h30-12h00 / 14h00-16h00

#### **ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES**

Pour les candidatures retenues après l'ouverture de la première enveloppe, la Personne Responsable du Marché juge l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés définis ci-dessous dont :

Le Prix (60%).

Le Valeur technique (20%).

Les délais (20%).

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le prix sera prépondérant.

#### **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de Monsieur le Maire de Saint-Cyr. Une visite éventuelle pourra être mise en place sur demande du postulant.